



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois artères et à la révision
d'une dénomination sur le territoire de la Ville de
Genève

du 17 avril 1996

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève du 7 février 1996;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est décidé de donner les noms de:

Secteur 012 La Cluse

CV61425

43 Ruelle Jean-Michel-BILLON (1705-1778, géomètre-architecte)

à l'artère, anciennement dénommée rue Goetz-Monin, reliant la rue des Sources au boulevard du Pont-d'Arve.

Jean-Michel-Billon est connu pour son oeuvre de jeunesse, le plan de Genève, levé et dressé entre 1726 et 1735.

Le 13 février 1726, la Chambre des comptes examine le mémoire que lui soumet un membre de la Chambre des Fiefs, le capitaine Jacques-Barthélémy Micheli-du-Crest. Mémoire contenant un *projet et devis de deux volumes de plans à tirer des maisons de la ville, dans lesquels seront marqués par différentes couleurs les membres de maison de franc-alieu, et de fief étranger, ouvrage utile qui ne coûtera pas au-delà de deux cents écus*. La Chambre accepte le projet ainsi que d'en confier la réalisation à Jean-Michel Billon comme le recommandait l'auteur du mémoire.

Le plan Billon, un instrument irremplaçable de connaissance du tissu urbain de Genève au début du XVIIIe s, ne sera remplacé qu'à la fin du XIXe s.

Jean-Michel Billon est également un excellent architecte qui a, entre autres, enrichi le patrimoine architectural de Genève.

Au nombre de ses oeuvres les plus spectaculaires, l'on peut citer: la Maison du résident de France à la Grand-Rue (1740), l'hôtel, à la française, construit pour Jacques Naville au n° 8 de la rue des Granges (1743) et l'hôtel construit pour Guillaume Fuzier-Cayla au n° 10 de la Taconnerie.

Travailleur acharné, Billon, s'intéresse également à l'architecture monumentale.

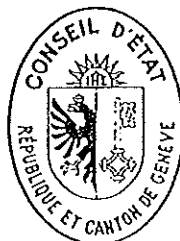
En 1749, il se voit confier les travaux de relevés de l'ancienne cathédrale de Genève, dont l'état inquiète les magistrats. Travaux qu'il complétera par des projets et devis.

Un peu avant, en 1742, il conçoit un projet de temple pour la ville d'Yverdon; projet qui sera réalisé en 1755, aujourd'hui joyau du patrimoine architectural du canton de Vaud.

Ces dispositions entrent en vigueur le 15 juin 1996

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: